



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 07 novembre 2017

à

**Madame le Recteur de l'Académie de Clermont**  
Rectorat de Clermont-Ferrand  
3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

**Objet : Accompagnement des élèves en situation de handicap**

Madame le Recteur

Nous prenons la liberté de venir vers vous pour vous entretenir de la situation compliquée concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans le département du Puy-de-Dôme.

Cette question a été soulevée lors du dernier C.T.A. et la réponse de votre secrétaire général fut pourtant des plus limpides. Tous les personnels assurant l'accompagnement des élèves en question devaient se voir proposer un C.D.D. d'A.E.S.H. sous couvert d'ancienneté. Or, d'après les informations qui nous remontent des différentes écoles, la situation sur le terrain est loin de répondre à cet engagement. Selon nos sources, plusieurs contrats CUI arrivent à terme dans les jours prochains (trois le 8 novembre, deux le 11 novembre et cinq autres le 15 novembre) sans qu'aucune solution n'ait été trouvée à cette heure. Le fait est d'autant plus grave qu'il conduirait, faute d'accompagnement, à la déscolarisation de deux élèves porteurs de handicap.

Outre la violence que ces situations représentent dans la vie des enfants et des personnels concernés, cette absence de solution concernant des missions d'accompagnement pourtant indispensables est en totale contradiction avec les promesses maintes fois répétées par le ministre de l'Éducation nationale, notamment lorsqu'il affirmait que « la scolarisation des élèves en situation de handicap (était) une priorité d'Emmanuel Macron » (Conférence de presse en date du 29 août 2017).

Ne doutant pas de votre attachement au bon fonctionnement des écoles et de votre préoccupation constante en faveur de l'accueil et de la scolarisation de tous les élèves, nous comptons que vous accorderez un regard bienveillant à ces situations potentiellement dramatiques afin que les difficultés encore existantes trouvent une résolution positive dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame le Recteur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 63,  
Joëlle MASSON et Jonathan BOUDET

**Copie à :**

M. Philippe TIQUET, I.A.-DASEN du département du Puy-de-Dôme

M. Karim TOUAHMIA, Inspecteur de l'Éducation nationale, conseiller technique ASH